



UE en maternelles

Quelques éléments de réflexion :

-Compte tenu que les UE représentent 17% de l'argent du plan, les attentes vont être immenses.

-Il faut expliciter la notification MDPH : il y aura inégalité suivant que le support sera un IME ou un SESSAD, et la notification UE n'existe pas.

-Qui sélectionnera les enfants et selon quels critères ? Compte tenu des délais CRA pour avoir un diagnostic (18 mois à 2 ans), du refus des CAMSP de poser ce diagnostic (ils renvoient souvent vers les CRA ou refusent leur diagnostic), des délais des MDPH pour traiter les dossiers (de 4 à 8 mois, voire plus), des réticences des HDJ à laisser partir leur « clientèle » vers des SESSAD ou des IME, l'opération peut se révéler compliquée.

-Qui va faire les bilans d'évaluation, absolument indispensables avant tout démarrage d'un projet personnalisé d'intervention ? Quels outils nationaux ?

-Il faut aussi faire le lien avec l'intervention précoce, car à 3 ans, même 4, on est toujours dans l'intervention précoce, d'autant plus que l'intervention très précoce n'existe quasiment pas en France, avec cette différence qu'il faut croiser les interventions éducatives avec les apprentissages prévus par la scolarisation dans cette classe d'âge. Pour aider tous les professionnels, un tableau associant les acquisitions scolaires par année de maternelle, croisé avec les compétences travaillées dans les interventions éducatives, serait le bienvenu. Il est indispensable que la cohérence du plan 3 soit toujours le point de repère.

-Les IME ou SESSAD capables de mettre en œuvre des interventions éducatives, développementales et comportementales de haute qualité sont rares. Comment va s'effectuer le repérage et le choix dans les académies ? Quand on voit que se proposent ici ou là des associations jamais sorties de la psychanalyse, ou sans expérience de l'autisme, on peut être inquiet. Va-t-on voir des UE fonctionner toutes de manière différente, selon les habitudes des professionnels ? Qui va contrôler leur projet de départ et leur bon fonctionnement ensuite ? Qui va assurer leur formation ?

Rappelons que la circulaire de 1998, jamais remplacée, explique qu'en dessous de 300h, il n'y a pas de formation sérieuse à l'autisme, d'autant qu'il faudra y ajouter une formation précise aux interventions développementales et comportementales, pour lesquelles peu de professionnels sont formés.

http://www.cra-rhone-alpes.org/IMG/html/Circ-1998-04-formation_continue.html

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr

Pour toutes ces raisons, il est indispensable de concevoir rapidement un groupe de pilotage national (usagers, professionnels reconnus, administrations centrales), au moins pour trois ans, avec les missions suivantes :

- Harmoniser les pratiques entre les UE
- Définir les outils d'évaluation et de réévaluation
- Recevoir les candidatures à un projet UE et les valider, comme cela a été fait pour les réponses des CRA dans le cadre de la mesure formation aidants familiaux
- Définir le référentiel de formation et les professionnels qualifiés qui pourront la mettre en œuvre
- Réunir régulièrement les superviseurs des projets pour vérifier l'adéquation des projets au cahier des charges, et son appropriation par l'ensemble de l'équipe
- Définir la part de guidance parentale, son organisation et son contrôle

Danièle Langlois

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr